ARRAS QUAD RACE
– Les 6H de course –

Fédération Française de Motocyclisme / Ligue de motocyclisme des Flandres

- REGLEMENT PARTICULIER au 6H d'Endurance Internationale Quad d'ARRAS 2008 -

Art. 1 : Organisation

Arras Quad Organisation et la ville d'Arras organisent une épreuve d'endurance quad de 6h, classée Zone Union Européenne tout terrain, dénommée Endurance Quad Internationale d'Arras qui, pour sa quatrième édition, se déroulera les samedi 13 et dimanche 14 septembre 2008 en 2 manches de 3h.

Art. 2 : Définition

2.1 – *conditions d'admission des machines :*

La Quatrième Endurance Quad Internationale d'Arras se disputera en conformité avec les prescriptions des règlements nationaux de la F.F.M. (cahier des charges du championnat de France Enduro et Rallye TT) et du règlement particulier de l'épreuve auquel tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.
Cylindrées admises : classe 1 : 0 à 250 cc - classe 2 : 251 à 1000 cc
Le quad devra être équipé de coupe circuit fonctionnel, pare chaîne et pare disque (cf. schéma art.06), mousse de guidon et d'une plaque « plastique » de numéro arrière installée longitudinalement et verticalement sur le dessus de l'arceau arrière ainsi que d'une plaque à l'avant.
Les systèmes d'échappement doivent être conformes aux normes de bruits en vigueur, soit **96 dbs max.** (des contrôles au sonomètre seront effectués) et l'extrémité de l'échappement ne doit pas dépasser la tangente verticale du pneu arrière.
Un pare choc ou bumper AR devra être mis en place. Dans le cas d'un pare choc, les deux embouts devront être arrondis, diamètre de tube 15mm mini. La largeur hors tout ne devra pas excéder 1300 mm.
Des nerfs-bars sans parties saillantes de section ronde doivent être prévue de chaque côté du quad. Ils devront comporter des sangles fixées en avant et arrière du repose pied (voir règlement FFM 2007 et AMA) sur la tubulure du nerf-bar destinés à empêcher le pied du pilote de toucher le sol accidentellement.
Les réservoirs de plus de 21 L. ne seront pas accepté.
L'utilisation des balises radio (émetteur – récepteur), pour les pilotes, est interdite, pour le bon fonctionnement de notre système de pointage.

2.2 – *conditions d'admission des pilotes :*

Est admise sur invitation et est considérée comme pilote toute personne physique de toute nationalité âgée de plus de seize ans (avec autorisation parentale), titulaire d'une licence délivrée par un club affilié à la F.F.M.(NCA-NCB) accompagné du C.A.S.M. (depuis le 01/01/06) ou F.I.M. ou licence journée, à la condition que la personne soit en possession du certificat d'aptitude à la conduite motocycliste ou du permis de conduire moto ou auto B délivré depuis plus de deux ans. Pour les pilotes étrangers : l'autorisation de sortie de votre fédération est obligatoire.
L'équipage doit être formé d'un seul quad et de deux ou trois pilotes.

Art.3 : Circuit

La piste sera longue d'environ 4500 mètres, sa largeur sera de 10 mètres minimum, sauf à la chicane de pointage. Six sauts seront aménagés. La course se déroulera dans le sens des aiguilles d'une montre. Une zone de panneautage sera délimitée. Aucun concurrent n'est autorisé, sous quelque forme que ce soit à rouler sur le terrain de compétition avant les essais du Samedi. Tout dérogement à cette règle amènera l'exclusion immédiate du pilote. Tout repérage se fera à pied.

Art.4 : Engagement – Licences – Forfait

Le droit d'engagement est fixé à 180 euros pour 2 pilotes et 230 euros pour 3 pilotes.
Les frais d'inscription sont à régler par chèque bancaire ou postal à l'ordre d'*Arras Quad Organisation* lors de l'envoi de l'engagement, sinon le dossier ne sera pas pris en compte.
Le jour des contrôles, il vous sera demandé :

- 52 euros en espèce, pour les licences à la journée (prévoir un certificat médical datant de moins de trois mois)
- Les originaux de vos papiers d'identité, permis, licences, C.A.S.M. … que le pilote présentera **lui même**.

Un pilote sans licence ne sera pas autorisé à rouler.
Au 30 juin 2008, le droit d'engagement sera majoré et s'élèvera à 300 euros pour 2 ou 3 pilotes. La **date de clôture** des engagements est fixée (ou avant si le nombre de quads atteint 110 équipages) au 25 aout 2008.
Forfait - condition de remboursement : tout forfait attesté par certificat médical et exprimé avant le 25 août 2008 donnera lieu au remboursement complet des droits d'engagement. Tout forfait devra parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception.
Une liste d'attente sera formée de 10 équipages. Le nombre limite des inscrits est de 110 équipages.

Art.5 : Contrôles techniques et administratifs

Les vérifications administratives et techniques auront lieu sur le site de la course, le samedi 13 septembre 2004 de 08h30 à 12h30. Les pilotes devront présenter leur machine conforme (cf. article 2) et les pièces d'identité requises (cf. article 4) ainsi que le casque valide (le numéro d'homologation doit commencer par 05 (cf. dessin). Le casque ne doit pas présenter de chocs ni d'ailerons aérodynamique sauf ceux qui sont homologués d'origine.
Chaque équipages devra disposer d'un extincteur poudre et eau (+ de 1kg) contrôlé par un organisme agréé. Une vérification des extincteurs aura lieu sur le site de la course pendant les contrôles administratifs et techniques. Il y aura possibilité de le faire vérifier sur place par un organisme agréé (prix: 10€ - communiqué par l'organisme).
Prévoyez un chèque pour la caution du système de pointage électronique et une pièce d'identité (rendus à l'issue de la course).
Aucun changement de quad durant le week-end ne sera accepté. Durant l'épreuve les quads pourront être examinés à tout moment.
Les déclarations de perte ou de vol et les attestations de licence en cours ne seront pas acceptées.
L'organisateur remettra à chaque concurrent, un moyen d'identification dont le port sera obligatoire pendant l'épreuve.
Chaque équipage aura 1 droit d'accès pour un véhicule et pour 3 assistants. Les pilotes sont responsables du comportement de leur équipe.
Les numéros arrière sont à la charge des concurrents (n°noirs sur fond jaune), la plaque devra être posée longitudinalement et à la verticale de l'arceau. Elle devra être obligatoirement en plastique.
Les quads seront mis en parc fermé, plein d'essence effectué suite aux essais. Une présentation des pilotes avec leur machine sera effectuée entre 19h et 22h30 le samedi sur la Grand'Place d'Arras lors du show (présence obligatoire).Les quads seront ensuite remis en parc d'attente durant le show et en parce fermé, gardé la nuit.

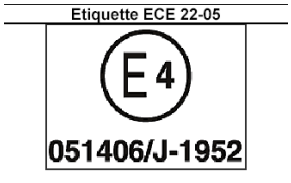

Homologation casque

Art.6 : **Organisation de l'épreuve – Timing**

Samedi 13 : 08-13h : Contrôles Administratifs et Techniques / 15-17h : Essais Libres et Chronométrés / 19h : départ du Convoi / 20h : Présentation des Pilotes et Show Freestyle + mise en parce fermé des quads pour la nuit.

Dimanche 14 : 08h : départ du Convoi / 09h30-12h30 : 1ère manche / 14-17h : 2ème manche / 17h15 : remise des prix pour le podium « Scratch » / 18h : remise des prix pour toutes les catégories sous chapiteaux.

Le samedi après-midi, des essais libres (20 minutes) et chronométrés (25 minutes) seront organisés en deux séries entre 15h00 et 17h (1ère série : numéros impairs – 2ème série : numéro pairs). Celui-ci déterminera la grille de départ. La fermeture des stands et la mise en parc fermé des quads se fera après un temps « d'entretien » suite aux essais. Le convoi des quads pour le Show partira à 19h en direction de la Grand'Place.

Le dimanche matin, les quads rallieront la Grand'Place d'Arras (parc fermé) au site de Terre en Fête à Tilloy-les-Mofflaines (course) en convoi escorté. Durant les deux convois, aucune déviation de l'itinéraire défini par l'organisation ne sera autorisée (sous peine d'exclusion). L'ajout de carburant durant le convoi sera pénalisé.

La Quatrième Endurance Quad Internationale d'Arras sera courue en deux manches de trois heures plus un tour.

Les départs à 9h30 et 14h seront donnés moteur arrêté, type Le Mans. Les pilotes devront avoir leur coupe-circuit à la main.

Le départ de l'épreuve sera donné par une « explosion » type artifice.

Tout concurrent surpris à couper le parcours, à éviter une difficulté du terrain, ou à effectuer une tricherie quelconque au moment du départ sera déclassé. La course peut être neutralisée par un Safety-Quad. Aucune intervention sur les quads ne pourra être possible entre les 2 manches.

Les photos prises durant le week-end par l'organisation et les photographes, sont libres de droits pour Arras Quad Organisation. L'autorisation est donnée par le simple fait de votre engagement. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur une photo, n'hésitez pas à nous contacter.

Art.7 : **Chronométrage**

Un système de chronométrage électronique sera mis en place sur les quads et à la chicane de pointage. Un pointage manuel sera aussi effectué. Le classement sera établi suivant le nombre de tours complets effectués et l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée dans le dernier tour. Sur décision du directeur de course, la durée de l'épreuve pourra être réduite. En cas de force majeure, la course pourra être arrêtée à tous moments : le classement sera alors effectué par rapport à l'ordre de passage du tour précédent.

Art.8 : **Parc d'assistance**

Un **PARC D'ASSISTANCE** sera installé sur le tracé du circuit et sera le seul lieu de ravitaillement autorisé. Chaque équipage bénéficiera d'un espace de 4m sur 3m. Seules les personnes **(d'au moins 16 ans)** munies de leur laisser-passer pourront y accéder. Le parc sera interdit au public. Les véhicules, autres que les quads, ne pourront accéder au parc d'assistance, ils seront stationnés sur une aire située à proximité (appelée **PARC COUREUR**). Les stands pourront être mis en place dès le samedi matin avec le matériel nécessaire (carburant, **tapis de protection**, extincteur, pièces et outils divers). La vitesse de circulation des quads pendant la course, dans les stands, sera limitée à 20 km/h., sous peine de pénalités décidées par le directeur de course. Les pilotes se relaieront uniquement dans ce parc d'assistance, **en échangeant le dossard**. Les réserves de carburant sont limitées à 21 L. et les ravitaillements en carburant (super sans plomb du commerce) se feront moteur arrêté. Toute installation de type « Derryck » est interdite. A chaque fois qu'un concurrent sortira du parc d'assistance, il devra s'identifier au contrôleur sous peine d'être mis hors course. Il sera interdit de fumer dans les stands. Des bidons sont mis à disposition des pilotes pour les huiles usagées. Les quads et le matériel de chaque équipage est placé sous leur entière responsabilité.

Art.9 : **Classements – Réclamations**

Sept catégories : scratch - classe 1 - classe 2 - 2T - féminine - régional (59-62) - seniors (+45ans) – gentleman (licence journée).

Attention ! Pour rentrer dans l'une de ces catégories les 2 pilotes doivent être féminins et/ou régionaux et/ou seniors et/ou gentleman.

Toute réclamation devra être portée dans les 30 minutes suivant l'arrivée, accompagnée d'une caution de 75 euros.

Les résultats seront consultables sur notre site Internet www.quadtwo.fr.st, nous n'enverrons plus de classement par courrier.

Pénalités	
Retard au Contrôles Techniques et Administratifs	Stop ang go de 2 minutes
Excès de vitesse dans les stands	Stop and go de 2 minutes
Ravitaillement ou réparation hors des stands, durant la course	Stop and go de 2 minutes
Non respect des consignes de sécurité dans les stands, zone de panneautage, aire de départ	Stop and go de 2 minutes
Fumer dans les stands (pilote ou assistance)	Stop and go de 3 minutes
Ravitaillement moteur en marche	Stop and go de 3 minutes
Relais hors stand	Stop and go de 3 minutes
Non respect des drapeaux ou du Safety Quad	Stop and go de 5 minutes
Absence de l'équipage lors de la présentation du samedi soir	Rétrogradation de 30 places sur la grille de départ
Excès de vitesse, ravitaillement lors du convoi	Rétrogradation de 30 places sur la grille de départ
Tout geste ou propos agressifs envers un membre de l'Organisation, un pilote …	Exclusion
Concurrent qui circule sur le circuit avec un engin motorisé pour le repérage du terrain	Exclusion
Conduite par un pilote non inscrit, ou changement de pilote entre équipage	Exclusion
Conduite dangereuse, ivresse	Exclusion
Changement de quad après les contrôles techniques	Exclusion

Art.10 : **Assurance**

Arras Quad Organisation a contracté une assurance responsabilité civile organisateur. En cas d'accident, les concurrents possédant une licence à la journée, devront en faire la déclaration au siège d'Arras Quad Organisation dans un délai de quarante-huit heures après l'épreuve. Attention : les pilotes s'engagent à être assurés en cas de dommage matériel et corporel.

Art. 11 : **Annulation – Report de l'épreuve.**

Dans l'hypothèse où le départ de l'épreuve ne pourrait être donné, pour quelque motif que ce soit et de manière non exhaustive, Arras Quad Organisation ne pourra être redevable envers les concurrents des montants d'engagement et du montant des licences à la journée. Les concurrents ne pourront donc prétendre à aucune indemnité.

Art. 12 : **Prix**

Les catégories primées : - scratch : 1er 2000 € 2ème 1500 € 3ème 1000 € 4ème 500 € 5ème 250 € - féminine : 1ère 500 € 2ème 250 € - Seniors : 1er 200 € 2ème 100 € - Régional : 1er 450 € 2ème 250 € 3ème 100 € - Gentleman : 1er 450 € 2ème 250 € 3ème 100 € - Meilleur tour : 100 €. Les trois premiers de chaque catégorie citée dans l'article 9 recevront un trophée. Tous les équipages primés recevront un trophée. La distribution des prix aura lieu à 18h lors de la remise des prix sous chapiteau.

Art. 13 : **Les officiels de la course** (en attente)